



Histo-Généalogie



Mosset en 1806 - Le bicentenaire - Les suites

Assassinat d'André Ruffiandis¹ - 2/2

Samedi 11 mars

Le samedi 11 mars, à la nuit tombante, **Thérèse Foulquier**, épouse **Pineu** trouva **André Ruffiandis** qui pleurait devant la porte de son grenier à foin. Lui ayant demandé le sujet de ses peines, il répondit qu'il devait coucher à la rue. Ayant eu une dispute avec son épouse et son frère **Jacques Blanquer**, il n'osait plus paraître à la maison de crainte d'être tué.

Dimanche 12 mars au matin

Le 12 mars au matin, jour de l'assassinat, **Marie Blanquer** fut entendue dire à son mari dans sa maison d'habitation : « Je te tuerai ou je te ferai tuer par mon frère. »

Dimanche 12 mars à 6 heures du soir

Michel Paul Foulquier et sa femme **Thérèse Costaseca**, de retour de la forge vers 6 heures du soir, échangèrent quelques mots avec **Jacques Blanquer** devant sa maison.

Dimanche 12 mars après le coucher du soleil

Joseph Roquefort, journalier de 40 ans, vers les 6 heures du soir, précise : « **André Ruffiandis** disait à sa femme qu'il allait abreuver les bœufs de son frère **Jacques** qui l'avait invité à souper chez lui. » Il répondit à sa femme qui lui conseillait de rester qu'il viendrait souper à la maison.

Ce que confirment, d'une part, le frère **Jacques Ruffiandis** ancien chirurgien et, d'autre part, **Thérèse Pajau** épouse **Silvestre Maillol** journalier, âgée de 62 ans qui vit **André Ruffiandis** venant d'abreuver des bœufs et aussi la servante **Thérèse Delseny** épouse

Forcade, âgée de 54 ans, qui, elle, le vit rentrer chez lui vers 6 heures.

A partir de cette heure là **André Ruffiandis** ne fut plus revu vivant .

Les cris plaintifs au 3 des Cabanots le 12 mars.

Vers les 7 heures du soir, le 12 mars, **Joseph Porteil**, 21 ans, cultivateur, allait abreuver son mulet à la fontaine de la Thomase juste après les Cabanots. Au-delà du Portal de France, à 5 ou 6 pas de la maison de **Jacques Blanquer**, il rencontra **Catherine Brunet**, 15 ans, et **Marie Rolland**, 23 ans, et entendit qu'elles se disaient entre elles ; « Entends-tu ? » Écoutant alors plus attentivement il perçu un cri plaintif « Ai ».

Ayant dépassé la maison de quelques pas il l'entendit de nouveau.

Catherine Brunet et **Marie Rolland**, confirmèrent les faits et l'heure. Elles s'arrêtèrent un instant ; comme il faisait du vent et qu'il bruinaît, saisies de frayeur, elles continuèrent leur route et n'entendirent plus rien.

Le 12 mars vers les sept heures du soir

Vers les 7 heures du soir **Jacques Blanquer** était devant la porte de sa maison distante d'un jet de pierre de l'endroit où le cadavre fut retrouvé. Après souper, **Mathias Sarda** alla chez **Jacques Blanquer** et le pria de permettre à sa fille de venir passer chez lui la veillée comme elle le faisait habituellement. **Blanquer Jacques** s'y refusa par



Font de la Thomasa



Les cabanots



Portal de França

le motif qu'ayant travaillé toute la journée, il était fatigué et qu'il voulait se coucher de bonne heure. Mais **Jacques Blanquer** ne s'est pas couché de bonne heure. Vers les 9 heures et demi il écoutait à la porte de **Jacques Ruffiandis**. Lors de son interrogatoire, **Jacques Blanquer** prétend n'être sorti, ce soir – là après souper, que pour aller faire ses besoins derrière sa maison.

Du dimanche 12 mars de 6 heures du soir au 13 mars à 5 heures du matin.

Le dimanche 12 mars **Marie Blanquer**, *sortit vers 6 heures, ferma la porte, s'achemina du côté de la Porteille, revint à sa maison à six heures un quart, y resta un quart d'heure au plus, sortit de nouveau, ferma la porte et ne rentra que deux heures à peu près avant le jour.*

Elle alla plusieurs fois chez **Jacques Ruffiandis**.

Le 12 mars de 7 heures 30 à 10 heures du soir chez Jacques Ruffiandis

Jacques Rouffiandis, 72 ans, ancien chirurgien, veuf depuis 2 mois, reçoit beaucoup de visites. Ce soir là, à 7 heures 30, ce sera **Jacques Cortie** venant livrer un chargement de vin. Il l'invite au souper servi par la servante **Thérèse Delseny** épouse **Forcade**, âgée de 54 ans. Il sera suivi vers 9 heures par **Isidore Lavila**, l'ancien maire. L'important dans notre affaire est que **Jacques Ruffiandis** est le frère du disparu **André Rouffiandis** et qu'il habite à deux pas au 4 *Plaça San Julia*. Ainsi sa belle sœur, **Marie Blanquer**, portant une lampe allumée, y vint plusieurs fois demander si on avait vu son mari.

Une première fois vers 8 heures, elle estima *qu'il est dans quelque maison pour y consentir quelques billets ou bien il est au cabaret.*

Une deuxième fois vers 10 heures où elle bu du vin à 3 ou 4 reprises. Fort contente, elle partit d'un éclat de rire et se tournant vers **Jacques Ruffiandis** le frappa sur la cuisse et lui dit : « *Eh bien, mon oncle, ce serait une farce s'il fallait faire publier une criée pour le trouver. Si nous ne le trouvons pas nous ne perdrons pas grand-chose !*

Une troisième fois pour dire qu'elle s'était rendue au ruisseau de *la Porteille* où elle avait trouvé la fameuse marmite que son mari avait prise. Elle était presque pleine de sable.

Le 12 mars vers 9 heures 15 du soir Jacques Blanquer rôde incognito.

Jacques Cortie, qui avait livré le vin, quitta la maison de **Jacques Ruffiandis** vers 9 heures du soir laissant **Marie Blanquer**. Il se rendit chez lui puis, vers 9 h 15, chez **Joseph Cortie**, aubergiste, pour y acheter des sardines. Arrivé tout près de la maison de **Jacques Rouffiandis** au 4 *Plaça San Julia*, il vit **Jacques Blanquer**, debout contre la porte, écouter attentivement puis quitter son poste et s'acheminer du côté du presbytère à

l'approche de **Jacques Cortie**. Au moment où celui-ci allait dépasser le coin de la maison de **Sébastien Comenge** au 3 *Plaça San Julia*, il revint sur ces pas et se dirigea encore vers la même maison.

Comme déjà dit, il a soutenu, lors de l'interrogatoire subi ultérieurement, qu'à la nuit tombante il était sorti de sa maison pour faire ses besoins, qu'il était rentré de suite pour ne sortir que le lendemain.

Découverte du corps le 13 mars vers 9 heures du matin

Le 13 mars vers 9 heures du matin **Marie Rousse** épouse de **Jacques Blanquer** se rendit chez **Marie Ville**, 39 ans, épouse **Jean Rousse** au 6 *Carrer del Trot*.

Elles se dirigèrent du côté de la fontaine qui est toute proche, craignant que le disparu n'y fut tombé. Chemin faisant elles s'arrêtèrent à la maison de **Julien Escanyé**, 59 ans, beau-frère d'**André Rouffiandis**, au 11 *Carretera del Coll de Jau*, avant de poursuivre vers le ruisseau de *La Porteille*.

Étant sur la propriété de **Pompidor** qui surplombe le ruisseau du midi, elles ne virent rien. **Marie Ville** proposa de descendre au bord opposé. Suivant le ruisseau dans toute sa longueur, elles aperçurent alors **André Rouffiandis** étendu mort. **Marie Vila** poussa des cris qui attirèrent plusieurs personnes des alentours.

Marie Blanquer se rendit sur les lieux et répondit à une femme qui lui reprochait son crime, « Je veux rester ici où sont survenus mes malheurs et mes peines. » Le cadavre trouvé l'accusée ajouta encore : "Je suis consolée de mourir." Mais la femme [Marie Rousse] de Jacques Blanquer, ajouta à cette exclamation : « Ah ! Mon Dieu ! Nous serons plus d'un qui serons dans la peine ; mais ce qui me console c'est que mon mari n'est pas sorti hier au soir. »

Visite du maire chez Marie Blanquer le 13 mars au matin

Après la découverte du corps et avant l'arrivée du procureur venant de Prades, le maire est allé faire une inspection chez **Marie Blanquer**. Il s'est fait accompagner par son adjoint **Sébastien Bazinet**, 43 ans.

Lorsque le maire de la commune se transporta chez Marie Blanquer qu'il soupçonnait d'être un des auteurs du crime, cette femme poussa continuellement des cris et ne répondit que par des lamentations aux diverses questions qui lui furent posées. Monsieur le maire eut tout le temps de remarquer que toute la sensibilité de l'accusée n'était qu'un jeu et quelle ne versait pas une seule larme. Et devait-on d'ailleurs en attendre de cet individu qui, d'après le témoin, avait voué à son mari une haine invétérée.

Il paraît même que dans la nuit du 12 au 13 mars, l'accusée ne coucha pas chez elle. Lorsque le maire procéda à sa visite domiciliaire il fut reconnu que les draps de lit étaient nouvellement placés et qu'ils n'avaient pas été froissés, quoique Marie Blanquer ait prétendu le

contraire.

Le 13 lorsqu'on trouva le cadavre, **Marie Rousse**, la femme de **Jacques Blanquer** alla chez **Marianne Vila**. Elle lui dit qu'elle avait entendu dire qu'on arrêterait **Marie Blanquer** sa belle-sœur. **Marianne Vila** l'ayant rassurée, elle poussa un soupir et s'écria : « *Au moins qu'on y compromette pas mon mari !* »

Ladite **Vila** lui ayant alors demandé s'il était sorti la nuit, elle répondit qu'il n'était pas sorti.

Subornation

Pendant l'enquête les deux suspects sentent que leur machination, ayant pour but de faire croire à un accident, est de moins en moins crédible, ils menacent alors les témoins ou tentent de les suborner.

Le 14 mars au matin, avant que l'on enterra le ca-

cadavre, la voisine du 5 Carrer de Santa Madeleine, **Marguerite Fite**, veuve de **Jacques Fabre** eu la visite de **Marie Blanquer** qui lui dit : « *Au moins ne me faites pas de mal.* » La voisine ne prit aucun engagement. Quelques jours plus tard, c'est le frère, **Jacques Blanquer**,

qui se présenta pour lui dire de ne pas rapporter à la Justice le propos que sa soeur lui avait tenus. Elle répliqua qu'elle dirait la vérité.

Marguerite Gaspard 18 ans, dite la Carrabinère, fille de **Baptiste**, garde forestier, déclara qu'il y a 20 jours l'épouse de **Jacques Blanquer** l'appela et la fit entrer dans sa maison. Elle lui proposa de se rendre chez son amie, **Marie Barrère** dite Paysal, pour l'engager à rétracter sa première déposition. Elle lui promit qu'elle serait très bien payée, qu'elle lui donnerait une chemise neuve et quelques autres choses Elle remit à la Carrabinère un morceau de jambon et un morceau de saucisse pour goûter avec **Marie Barrère**.

La Carabinère refusa.

Le témoin ajoute, se trouvant à Prades, que **Jacques Blanquer** l'interpella de la fenêtre de la prison et lança :

« *Que les témoins qui parlent contre moi prennent bien garde car si je sors de la prison il y aura lieu de se repentir.* »

Le 17 avril, jour où les témoins comparurent pour la première fois à Prades, **Jacques Blanquer** frappa, à la pointe de l'aube, chez **Isidore Julia**. Étant descendu, **Jacques Blanquer** le pria de se rendre de suite chez **Marie Barrère** dite Paysal pour lui dire que si elle déposait devant la Justice,

ce que sa sœur avait avancé, lui **Blanquer** prouverait qu'elle jurait faux et la ferait arrêter au tribunal².

Blanquer lui propose d'y aller sur le champ afin qu'il puisse lui parler en secret et avant qu'on ne fut levé.

Accédant à sa prière **Isidore Julia** s'exécuta mais **Marie Barrère** répondit qu'elle dirait la vérité à la Justice.

Blanquer partit furieux en jurant, en la traitant de garce et de putain.

Les enfants de Jacques Blanquer

Même les enfants de **Jacques Blanquer** ont indirectement apporté à l'accusation de solides arguments. En effet, des témoins ont répété leurs propos dans différentes circonstances qui démontrent réellement la culpabilité du père et de la tante.

Le fils Jacques Blanquer 14 ans

Quelques jours après la mort d'**André Ruffiandis**, **Jacques Blanquer**, 14 ans, fils du suspect, faisait route sur la montagne de Mosset avec **Thérèse Foulquier** épouse **Pineu** et sa fille **Marguerite**.

Lui ayant été observé qu'on soup-

çonnait son père et sa tante d'avoir tué **Ruffiandis** avec le dos d'une hache, le fils répliqua : « *C'est faux ! C'est avec un bâton de poirier !* »

Après l'arrestation de **Jacques Blanquer**, son fils ayant une dispute à la fontaine avec la même **Thérèse Foulquier**, qui lui reprochait la mort de **Ruffiandis**, le fils **Blanquer** répondit :

« *Mon père et ma tante ont très bien fait de le tuer. Et ce n'est pas comme on le dit avec le dos d'une hache mais avec un bâton de poirier* »

Elle lui dit : « *Retire-toi ! Vous êtes de la canaille ! Vous avez tué André Rouffiandis !* »

La fille Marie Anne Blanquer 11 ans

Marguerite Gaspard 18 ans, dite la Carrabinère fille de **Baptiste** rencontra devant la porte de sa maison **Marie Anne Blanquer** fille de **Jacques**, âgée de 11 ans, et lui dit : « *La veille de la mort de ton oncle Ruffiandis, ton oncle fut chez toi et il y eut une dispute avec ton père.* » la fillette répondit :

« *Il fut chez moi mais il n'y eu point de dispute ; mon père le jeta à terre à l'écurie, lui fit du sang à la tête et ma mère, tenant à la main une marmite presque remplie d'eau, lui lavait la tête.* » La jeune **Anne Marie** l'avait vu par un trou dans le plancher.

La canaille

« **Retire toi :**
Vous êtes de la canaille !
Vous avez tué Jacques
Rouffiandis ! »

Femmes assassines

Les crimes commis par des femmes sur leur conjoint sont relativement peu nombreux. Pour le XVIII^e siècle, on lit, en se référant à l'Abbé Torreilles¹ : « *La liste de condamnés à mort affiliés à la confrérie de la Sanch (1709 à 1792), porte 238 noms, dont 172 soldats fusillés ou pendus pour désertion, 12 femmes et 52 hommes, beaucoup pour banditisme, assassinats ou vols de confiance. Sur les douze femmes condamnées à mort, je note onze voleuses : l'une a dérobé un louis, l'autre un pendant d'oreille, celle-là du linge. Thérèse X..., née au village de Palau, a été condamnée à être pendue ; avant de prendre mort, elle a eu le poing droit coupé. Exposé le poing sur la grande route d'Elne ; brûlée jusqu'à la consommation des os et ses cendres jetées au vent, 12 sept, 1778, pour avoir assassiné son mari. »*

1- Perpignan pendant la révolution de l'abbé Torreilles page 29 tome I - Bibliothèque Roussillonnaise 1989.

Jugement des 12 et 13 août 1820

Les accusés s'obstinent à nier les faits reprochés mais les témoignages unanimes relevés lors de l'instruction sont concordants et cohérents. Ils conduisent à leur transfert de Prades à la prison de Perpignan et au jugement des 12 et 13 août 1820 devant la Cour d'Assise du Département. Comme en 1807, 42 témoins à charge, tous de Mosset, sont entendus. Le bâton de noyer, la pièce à conviction, figure en bonne place dans la salle d'audience devant les 12 jurés.



L'affaire Galaud Augustin 27 ans

Après sa déposition, **Joseph Fabre**, tailleur de 65 ans époux de **Marie Oliver**, a indiqué que le nommé **Gaudérique Cortie** pouvait donner des renseignements propres à parvenir à la découverte de la vérité.

Le dit **Gaudérique Cortie** a été appelé à la barre, n'a pas prêté serment, le Président du Tribunal précisant que sa déclaration ne devait être prise qu'à titre de renseignement.

Qu'a déclaré **Gaudérique Cortie** surnommé *Brillant*, âgé de 36 ans, journalier ?

Qu'il était présent lorsque **Augustin Galaud** a menacé **Joseph Fabre** s'il soutenait et confirmait certains propos tenus lors de l'instruction. Quels sont ces propos ? **Augustin Galaud**, 27 ans journalier, a déclaré à **Joseph Fabre**, en présence de sa fille **Marguerite Fabre**, 17 ans, qui l'a confirmé, que « *deux personnes ont vu transporter le cadavre mais qu'elles ne le diront que lorsque Jacques Blanquer sera arrêté.* »

Augustin Galaud à toujours nié ces dires.

Témoins à décharge

Trois témoins à décharge, dont on ne connaît pas les dépositions, sont comparus à la demande de **Jacques Blanquer** pour qu'ils déclarent qu'*André Ruffiandis* avait affirmé que l'accusé est le parent qui leur était le plus attaché.

Ils sont suivis de 3 témoins à décharge ::

- **Julien Sarda**, 47 ans, journalier
- **Jean Baptiste Villa**, 51 ans, journalier
- **Isidore Catala** (1771-1827), 48 ans cultivateur, tous de Mosset.

Le 13 août à 9 heures du soir, après une heure de délibération, les deux accusés sont condamnés à la peine de mort par 10 voix contre 2. Curieusement le meurtre n'est pas reconnu mais seulement la complicité réciproque avec préméditation.

Après s'être pourvu devant la Cour de Cassation dans les 3 jours, l'arrêt de cette cour tombe le 21 septembre : la demande est rejetée.

le 14 octobre 1820, les condamnés sont conduits sur la *Place de l'Esplanade* à Perpignan accompagnés de 12 gendarmes. Le frère et la sœur sont guillotins à 16 heures 15.

Les descendants.

On sait que **Marie Blanquer** et **André Ruffiandis** n'ont pas d'enfants.

Marie Rousse épouse de **Jacques Blanquer** est décédée à 70 ans. Elle a élevé le garçon et la fille qui ont tenu les propos malheureux et la fille cadette **Anne Marie** qui avait 6 ans en 1820.

Le fils **Jacques** fera le service militaire et sera élu tambour de la Garde Nationale de Mosset en 1832 et en 1840. A 42 ans, il se mariera avec **Marie Taurinya** de Conat, vivra à Mosset, aura, à son tour, un fils **Isidore** mais sans descendance connue.

Les deux sœurs cadettes qui, elles aussi se marieront à Mosset, quitteront le village. Cette lignée **Blanquer** disparaît donc de l'histoire de Mosset

Références

- 1 - ADPO - Enquête 2U274 et Jugement 2U59.
- 2 - Il se réfère au faux témoignage d'Isidore Dirigoy, de 1806.

Mosset en 1806 - Épilogue

Ce 11^e article sur Mosset en 1806 met un terme à l'analyse de notre cité au début du XIX^e siècle : population, forges, moulins, poursuite du conflit contre les descendants de d'**Aguilar**.

Ce conflit conduisit au terrible assassinat de deux gardes forestiers et à la condamnation de 4 Mossétans qui ne supportèrent peu de temps les conditions de vie du bagne.

Deux prévenus y échappèrent : **Jacques Blanquer** et **François Bonamich**. **Jacques Blanquer**, peut-être coupable, ne pu échapper, avec sa sœur, à l'échafaud en 1820.

Jean Parès